

Cherbourg-en-Cotentin, le 12 mars 2025

Championnat de printemps par équipes 2025 Seniors

Madame, Monsieur,

Le championnat de printemps de la saison 2025 va bientôt débiter ; je souhaite attirer votre attention sur les dernières modalités et faire un petit rappel de quelques règles sportives à appliquer.

Dates : 6, et 27 avril, 4, 11, 18 et 25 mai, 15 juin

Journées de rattrapage : 1^{er}/06 et 22/06

• **Rappel** :

Tout report de rencontre doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la commission sportive.

Les reports ne seront accordés que pour des raisons valables (indisponibilité des courts, intempéries...)

Par contre, vous pouvez **avancer** une rencontre de championnat avec l'accord du club adverse sans demande vers la commission sportive.

• **Le statut ND**

Rappel : un joueur n'ayant aucun match en compétition sur les 3 dernières années obtient automatiquement le statut ND sur son attestation de licence. En l'état, ce joueur ne peut être inscrit dans une composition d'équipe.

Dès lors, pour pouvoir participer aux interclubs, ces joueurs doivent impérativement contacter la Ligue ou le Comité départemental afin que leur soit attribué un classement correspondant à leur niveau de jeu (demande de reclassement)

CD 50 : Yves LEFANT 06 10 46 15 28

• **La qualification des joueurs** :

Le club doit valider sur ADOC la licence du joueur justifiant sa qualification au plus tard **la veille de chaque rencontre du championnat considéré.**

Merci de respecter cette disposition afin d'éviter toute disqualification.

● **Le classement mensuel : Art. 26**

Que la compétition se déroule sous forme de poules ou de tableaux, le classement des joueurs à prendre en compte est toujours le classement du joueur au jour de la rencontre. Par conséquent, les classements des joueurs seront actualisés lors de chaque parution du classement mensuel. **Il est de la responsabilité du joueur et de son club de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe.**

Dates : 1er avril, 6 mai et 3 juin

● **La composition des équipes :**

Divisions :

Chez les messieurs : - Pré-régional, D1, D2 et D3 (4 simples et 1 double)
- **D4 (3 simples et 1 double)**

Chez les Dames : - Pré-régional (4 simples et 1 double)
- **D1, D2 et D3 (3 simples et 1 double)**

● **L'ordre des rencontres : Art. 28**

L'ensemble des parties de simple et de double constitue la rencontre qui se déroule ainsi :

4 simples et 1 double : 4 - 2 - 3 - 1 - double
3 simples et 1 double : 3 - 2 - 1 - double

Lors des épreuves interclubs dont les joueurs de simple sont susceptibles de disputer les doubles, le format de jeu des doubles se présente ainsi :

- application du point décisif à 40A dans les deux premières manches, choix du côté par le relanceur.
- 3e set remplacé par un super jeu décisif en 10 points (sur Ten'Up, le score doit être indiqué exemple : 10/8).

Art. 43

Equipes exemptes

Si une équipe ne dispute pas de rencontre pendant une journée de championnat, l'équipe d'un rang immédiatement inférieur est tenue de présenter au juge-arbitre **la composition de l'équipe exempte.**

Art. 44

Hiérarchie des classements entre les équipes journée par journée.

La composition des équipes doit, en fonction de leur numérotation, respecter la hiérarchie des classements des joueurs. Pour le compte d'une même journée (de numéro identique) un joueur d'une équipe ne peut avoir, en simple comme en double, un meilleur classement de simple que celui du joueur le moins bien classé de l'équipe immédiatement supérieure.

A la date officielle d'application du classement mensuel intervenant en cours de championnat, les joueurs concernés changent d'équipe si leur nouveau classement ne leur permet pas de rester dans leur équipe d'origine, cela en respect des dispositions édictées ci-dessus.

● **La règle du brûlage : Art. 45**

La règle du brûlage est supprimée, elle s'applique uniquement pour les phases finales.

Un joueur ne peut participer à la phase finale avec l'équipe N d'un club s'il a déjà joué deux rencontres dans les équipes supérieures. Cette règle est valable pour les parties effectivement jouées en simple comme en double.

Ces phases sont facultatives.

● **Les forfaits :**

Une équipe qui déclare forfait est redevable d'une amende.
1^{er} forfait 16 euros, 2^{ème} forfait 31 euros.

L'équipe déclarant deux fois forfait lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement **forfait général pour l'ensemble du championnat.**

De même, l'équipe étant **deux fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois,** est automatiquement déclarée **forfait général pour l'ensemble du championnat.**

La commission compétente procède au classement de la poule en attribuant, par rencontre :

- 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre ;
- 2 points à chaque équipe en cas de résultat nul ;
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre ;
- **moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée par décision du juge-arbitre ou de la commission compétente ;**
- moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait.

Convocations

Art. 32 L'équipe qui reçoit doit prévenir au moins 6 jours avant la rencontre l'équipe qui se déplace en précisant les modalités suivantes : dates, heures, lieu, nature des courts.

Article I :

Le choix des terrains appartient au club qui reçoit.

Si la nature des surfaces utilisées était différente, un tirage au sort devrait être effectué pour déterminer l'attribution des courts.

- La communication des feuilles de matchs

Il est impératif de faire une feuille de match papier signée par les deux capitaines. (en cas de litige, celle-ci fait foi).

La saisie de celle-ci est à faire via le site web de TEN'UP le soir de la rencontre

Saisie du score d'un super tie-break :

Il faut saisir le score réel : 10/0 ; 10/1 ; 10/2 ; 10/3 ; etc...

Merci de répondre favorablement à cette demande.

Je compte sur vous pour diffuser le plus largement cette communication, en particulier auprès de vos responsables d'équipes, de façon à éviter tout problème susceptible d'engendrer d'éventuelles disqualifications ou autres sanctions.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous souhaite à tous un bon championnat 2025.

Sportivement.

Dominique LHUILLIER
Responsable de la Commission Sportive

